

Jumet / Le podium « variétés » de la Madeleine est menacé

Trop tard pour Annie Cordy

La Madeleine est-elle menacée ? On n'est pas loin de le penser à Jumet à la veille de la tenue du conseil communal de Charleroi où les mandataires Maxime Sempo (MR) et Gérard Monseux (PS) doivent se faire lundi l'écho de l'inquiétude locale auprès du collègue communal.

La ville a en effet annoncé qu'elle ne serait pas en mesure de rétrocéder cette année l'entièreté du produit de la recette de la réservation des emplacements forains au comité des fêtes. Or, le comité en a grandement besoin pour financer l'organisation de l'animation populaire, notamment le podium de variétés installé sur la place Francq.

La décision politique s'inscrit dans un souci de « bonne gouvernance ». Il s'agit d'une

part de se mettre en conformité avec la loi. Comme l'observe l'échevine des fêtes Ingrid Colicis (PS), « *une nouvelle disposition est d'application depuis janvier 2007. Elle nous interdit de reverser l'argent des adjudications aux comités des fêtes. Je rappelle que nous avons adopté un règlement à l'unanimité à ce propos. On ne découvre donc rien.* » Rappelons que le budget communal attend l'approbation de la tutelle et que la ville n'a que la capacité d'engager des douzièmes provisoires. « *C'est ce que nous avons décidé de faire* », confirme Colicis. Mais c'est insuffisant pour couvrir les acomptes réclamés par les artistes avec lesquels des contrats se négocient plusieurs mois à l'avance, indique l'une des chevilles ouvrières de la Madeleine, Pier-

re Arcq.

Sans argent, impossible d'engager une vedette. En 2008, Jumet espérait s'offrir Annie Cordy. « *Il est déjà trop tard.* » Le temps presse pour négocier la venue d'autres têtes d'affiches. Les esprits s'échauffent à Jumet. Une formule consisterait à engager le comité des fêtes dans un crédit pont, avec comme garantie une promesse ferme de subsides de la ville.

C'est ce que comptent demander au collège les conseillers Maxime Sempo et Gérard Monseux. Selon l'échevine Ingrid Colicis, le collège devrait y marquer son accord. Cette option a l'avantage d'être rapide. Elle présente l'inconvénient de son coût, compte tenu de l'intérêt bancaire de 14 % appliqué sur ce type de produit. ■

DIDIER ALBIN